

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 12 novembre 2020

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 novembre 2020**

---

L'an deux mille vingt, le 18 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, Mme Alexia BACQUEY, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. J-F. BEAUCAMP  
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
M. Jean-Yves MAS qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE  
Mme Hélène LEBLANC qui a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

## N° DL18112020-18 : Budgets primitifs 2021 – Ouverture de crédits par anticipation

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cas où le budget de la collectivité ne serait pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou à défaut, jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa précédent précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas précédents, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Aussi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2021 et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT.

### ARTICLE 2

OUVRE 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2020 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) comme suit :

### **BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	1 836 011,71 €	459 002,93 €
CHAP. 204	Subventions d'équipement versées	152 000,00 €	38 000,00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	5 146 329,53 €	1 286 582,38 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	266 585,21 €	66 646,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 400 926,45 €</b>	<b>1 850 231.61 €</b>

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	50 000,00€	12 500,00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	223 179,44€	55 794,86 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	730 944,55€	182 736,14 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 004 123,99 €</b>	<b>251 031,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE « EAU » :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	20 000,00€	5 000,00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	29 819,61€	7 454,90 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	33 942,49€	8 485,62 €
<b>TOTAL</b>		<b>83 762,10 €</b>	<b>20 940,52 €</b>

**BUDGET ANNEXE « PARKING » :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 20	Immobilisations incorporelles	158 000,00€	39 500,00 €
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	773 106,06€	193 276,51 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	30 000,00€	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>961 106,06 €</b>	<b>240 276,51 €</b>

**BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS » :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	199 890,94€	49 972,74 €
<b>TOTAL</b>		<b>199 890,94€</b>	<b>49 972,74 €</b>

**BUDGET ANNEXE « FORÊT » :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	50 247,83€	12 561,96 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 247,83€</b>	<b>12 561,96 €</b>

**BUDGET ANNEXE « GOLF » :**

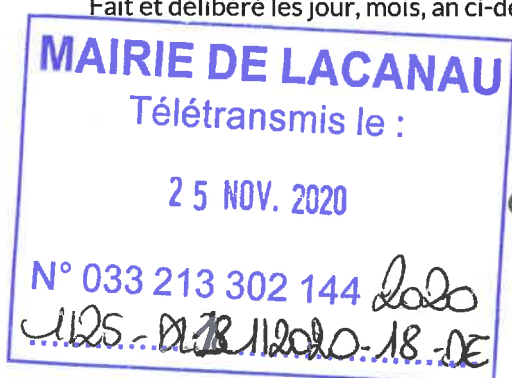
CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	60 022,99€	15 005,75 €
CHAP. 23	Immobilisations en cours	4 609,00€	1 152,25 €
<b>TOTAL</b>		<b>64 631,99 €</b>	<b>16 158,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE « CAMPING » :**

CHAPITRE / ARTICLE	INTITULÉ	BP 2020	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS POUR 2021
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	166 338,05€	41 584,51 €
<b>TOTAL</b>		<b>166 338,05€</b>	<b>41 584,51 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire  
**Laurent PEYRONDET**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le: **25 NOV. 2020**

Notifié le:

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le:

**25 NOV. 2020**